

AGIR / COMMUNIQUER / PRÉSERVER / ROULER



# Rapport d'Activités 2025





# SOMMAIRE



**Edito**

**P. 4**

**AGIR**

**P. 16**

**ROULER**

**P. 26**

**PRESERVER**

**P. 8**

**COMMUNIQUER**

**P. 22**

**L'année en photos**

**P. 30**

# EDITO



**Chers membres,  
bénévoles,  
partenaires et amis  
de la Mountain  
Bikers Foundation,**

Chaque année laisse des traces. Pas seulement sur les sentiers, mais dans ce que nous construisons ensemble.

**Un virage qui tient parce que des bénévoles ont pris le temps de le refaire.**

**Une interdiction évitée parce qu'un dialogue patient a remplacé la confrontation.**

**Un groupe de pratiquantes qui découvre que derrière chaque single, il y a des mains, des règles, des compromis, et une communauté qui veille.**

C'est dans ces scènes simples que se joue l'avenir de notre pratique.

Et c'est là que la MBF a choisi de tenir, fidèle à sa mission et à celles et ceux qui roulent et qui font le VTT.

## **2025 a été une année charnière**

Nous sortons progressivement de plusieurs années difficiles, où la question de notre survie s'est posée frontalement. Nous avons tenu.

Et si nous avons tenu, c'est grâce à l'engagement concret de nouveaux bénévoles, à l'énergie d'une stagiaire puis d'un alternant, soutenus par un salarié investi, et à la confiance renouvelée de mécènes et de partenaires qui ont compris l'importance de notre action.

Cette stabilisation, nous ne la devons ni à la chance ni à un miracle : nous la devons à celles et ceux qui ont décidé de prendre leur part en faveur du VTT.

Dans le même temps, nous avons commencé à structurer la MBF autrement.

Des commissions thématiques – juridique, partenariats, scientifique – se mettent en place. Elles sont encore fragiles, encore trop peu dotées en compétences bénévoles, mais elles posent les bases d'une MBF plus lisible, plus efficace, plus utile.

Et malgré nos moyens limités, **2025 a été une année de résultats.**

Nous avons défendu le droit de circuler sur les sentiers, y compris devant les tribunaux. Nous avons mis à disposition une FAQ juridique claire et accessible, destinée à devenir une référence gratuite pour les clubs et les pratiquants. Nous avons formé des bénévoles à l'entretien des sentiers, parce que la préservation de nos accès passe aussi par les mains qui façonnent les chemins. Nous avons soutenu des initiatives en faveur d'une pratique plus inclusive, convaincus que le VTT doit rester un espace ouvert, accueillant, divers. Et le travail de nos adhérents bénévoles a été reconnu au niveau européen, avec deux prix IMBA Europe qui saluent l'engagement du terrain.

Mais il serait malhonnête de dire que tout est réglé.

Nous ne sommes pas encore assez impliqués sur la préservation des milieux naturels. Faute de bénévoles pour renforcer notre commission scientifique, nous avançons encore trop lentement sur un sujet pourtant essentiel : démontrer que le VTT peut être un allié de la biodiversité.

Dans un contexte où les espaces naturels se referment, où les tensions d'usage perdurent, où les pratiques évoluent vite, nous devons être capables de montrer que le VTT sait se réguler, se responsabiliser, s'impliquer. La fuite en avant technologique ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : **rouler évidemment, mais aussi cohabiter, participer, préserver**

**2026 doit être l'année de la consolidation et de l'impact.**

Nous avons stabilisé l'outil. Nous devons maintenant le rendre plus puissant, plus structuré, plus présent dans les territoires. Notre vision pour les années à venir est simple : un VTT qui cohabite intelligemment, qui participe à la préservation des milieux, qui crée du lien social et de l'inclusion, et qui montre, par ses actes, qu'il a toute sa place dans les espaces naturels. Et une MBF qui devient une référence nationale pour accompagner cette transition.

**En 2026, nous voulons renforcer ce qui fait l'utilité de la MBF.**

Pour les pratiquants et les clubs, cela signifie continuer à clarifier les règles, à partager des ressources utiles et à soutenir celles et ceux qui s'engagent sur le terrain.

Pour les territoires, cela signifie apporter une expertise indépendante, favoriser le dialogue et contribuer à des projets concrets qui respectent les milieux, les autres usagers, et qui mettent les pratiquants VTT au centre.

Pour les acteurs économiques, cela signifie construire des partenariats qui sécurisent la pratique et valorisent les engagements en faveur de la préservation et de l'inclusion.

Nous n'avons pas la prétention de tout faire. Mais nous savons où nous voulons aller, et nous savons que nous irons plus loin si nous y allons ensemble.

**Pour augmenter notre impact, il nous faut deux choses : des moyens financiers notamment des dons & des adhésions individuelles et des compétences bénévoles.**

C'est un cercle vertueux : des mécènes qui nous confient de précieux moyens, des bénévoles qui les transforment en actions, des actions qui créent de l'impact et de la légitimité, et cette légitimité qui appelle de nouveaux moyens pour un VTT mieux intégré dans son environnement et donc plus respecté dans sa pratique.

Alors en ce début d'année 2026, je vous le dis avec simplicité et conviction : nous avons besoin de vous. Faire un don, proposer vos compétences, rejoindre une commission, soutenir une antenne locale, participer à un chantier, partager nos ressources dans votre club, votre magasin, votre collectivité... Chaque geste compte. Chaque engagement change la donne. Chaque bénévole supplémentaire augmente notre capacité d'action en faveur du VTT.

Je terminerai avec une conviction personnelle : si nous nous engageons pour le VTT et les sentiers, ce n'est pas seulement pour le plaisir immédiat de rouler, même s'il est fondateur. C'est pour transmettre quelque chose : un rapport à la nature empreint de respect, un rapport aux autres porté par le dialogue, et un rapport à la liberté qui implique la responsabilité. Alors pour 2026, je vous souhaite des sentiers ouverts, des rencontres, des projets, des chantiers terrain, des discussions qui apaisent, des pratiques qui rassemblent. Et je vous souhaite, collectivement, de continuer à faire du VTT une véritable force positive pour les territoires et pour la nature.

**Ludovic Lechner**  
**Président de la Mountain Bikers Foundation**

# Les Elus MBF



**Ludovic LECHNER**  
*Président*



**Fabien BIEVELEZ**  
*Vice-Président*



**Julien REBUFFET**  
*Trésorier*



**Pierre DEPAILLET**  
*Secrétaire*



**Raymond CHEMINAL**  
*Président d'Honneur*



**Patty VAN EGMOND**  
*Conseil d'Administration*



**Thierry CALME**  
*Conseil  
d'Administration*



**Florent ROCHAIS**  
*Conseil  
d'Administration*



**Sylvain BAILLEUX**  
*Conseil  
d'Administration*



**Vincent MINERVINI**  
*Conseil  
d'Administration*



**Marianne FILLION**  
*Conseil  
d'Administration*



**François BLEYKASTEN**  
*Conseil  
d'Administration*

# L'Equipe MBF



**Fabien  
JHISTARRY**  
*Responsable  
National*



**Célia  
BOURNAZEL**  
*Chargée de  
Com 360*



**Clément  
ALBRESPIT**  
*Alternant*  
Depuis le 1er  
septembre 2025



**Andréa  
FEDELE**  
*Stagiaire*  
Fin le 31 août 2025



# PRESERVER



# Partenaire Engagé pour la Nature



**Les actions de la MBF envers une pratique durable et responsable du VTT lui ont valu d'être reconnu Partenaire Engagé pour la Nature de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).**

Le programme « Partenaire engagé pour la nature » de l'OFB a pour ambition d'engager les associations, syndicats, fédérations ... à favoriser une prise de conscience et inciter l'ensemble de la société civile et des acteurs économiques à passer à l'action pour reconquérir la biodiversité. Elle vise à faire émerger, reconnaître et valoriser le potentiel d'action et de mobilisation de ces structures organisées, atouts

indispensables dans la dynamique de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens, collectivités et entreprises en faveur de la biodiversité.

En cohérence avec son slogan « de nos actions d'aujourd'hui dépendent nos pratiques de demain », la Mountain Bikers Foundation s'est engagée sur quatre actions phares pour les 3 prochaines années :

- Poursuivre les campagnes de chantiers d'entretien de sentiers
- Créer et animer des formations aux entretiens de sentiers et bonnes pratiques à avoir dans les espaces naturels
- Conseiller et superviser les événements sportifs VTT et spots de pratiques du VTT avec les critères du label EnDurable
- Participer aux projets durables et responsables de partenaires (J'aime la nature propre porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et soutenu par l'OFB, Take Care Of Your Trails,...)

## Entretien de sentiers : transmettre les savoir-faire

**Former et transmettre les bonnes pratiques d'entretien des sentiers fait partie des priorités de la MBF.**

En 2025, la MBF a organisé deux journées dédiées à la formation des bénévoles souhaitant encadrer des chantiers d'entretien de sentiers. Ces sessions visent à transmettre les méthodes et les bonnes pratiques nécessaires pour mener des travaux efficaces, durables et respectueux des milieux naturels.

À Chamonix, les membres du Club des Sports ont ainsi pu participer à différents ateliers préparés par notre bénévole Cathy Naveaux, avant d'observer les jeunes du club tester

le sentier entretenu à l'issue de la journée.

Une autre session s'est tenue à Pollionnay, sur le site du spot Dig des Monts. Les bénévoles présents ont pu s'exercer aux différents ateliers techniques mis en place.

À l'invitation d'IMBA Europe, Cathy s'est rendue en Écosse pour suivre une formation DIRT dédiée à l'entretien des sentiers, aux côtés de bénévoles venus de toute l'Europe. Cette expérience, contribue à renforcer les compétences de notre réseau et permettra de diffuser en France les savoir-faire et les bonnes pratiques développés à l'échelon européen.

# Take Care Of Your Trails



**Récompensée en 2024, la communauté vététiste Française était de retour cette année en mai pour le challenge européen « Take Care of Your Trails 2025 ».**

Le challenge Take Care of Your Trails littéralement Prenez soin de vos sentiers est une initiative européenne, d'inspiration écossaise.

Il ambitionne de rassembler le plus grand nombre de bénévoles possible dans chacun des pays participants à l'opération #TCoYT2025.

Organisé par l'IMBA Europe et MBF pour la France, ce moment permet de rassembler les vététistes bénévoles pour l'entretien de sentiers sur le territoire européen et ainsi démontrer que tout rider est, ou peut être un bénévole !

## Le bilan européen 2025 en quelques chiffres

- **13 pays en action**
- **Plus de 1440 personnes mobilisées**
- **Plus de 7650 heures de travail bénévole**
- **420 kilomètres de sentiers entretenus**



## L'engagement récompensé

Les bénévoles français sont mis à l'honneur par IMBA Europe pour l'année 2025 :

Le **Corsuet Bike Center** a reçu le prix d'« Equipe exceptionnelle d'entretien des sentiers » pour son approche visionnaire et citoyenne du développement des sentiers dans la forêt de Corsuet, près d'Aix-les-Bains. Pendant cinq ans, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales, les services forestiers et les associations d'usagers afin de créer un réseau de sentiers sûr, durable et inclusif, alliant sport, nature et usage public partagé. Résultat : un lieu modèle proposant cinq sentiers VTT balisés et sept itinéraires de course à pied, tous conçus pour minimiser l'impact environnemental tout en améliorant l'accessibilité pour les cyclistes de tous âges et de tous niveaux. Leur engagement en faveur de la collaboration, de la protection de l'environnement et de l'accès aux sentiers toute l'année en fait un exemple remarquable de la manière dont les initiatives locales peuvent façonner des solutions de sentiers polyvalentes et durables, bénéfiques pour les populations et la planète.

**Sandy Termier** est reconnue comme « Défenseuse des sentiers » pour sa qualité de meneuse exceptionnelle, son impact positif au sein de la communauté et son engagement en faveur de la préservation des sentiers du massif du Vercors. Elle a cofondé **Vercors MTB Coalition** et a joué un rôle essentiel dans l'organisation de journées d'entretien de sentiers, ouvertes à tous et à caractère pédagogique. Son énergie communicative, ses connaissances approfondies et son engagement à accompagner et à encourager les autres, en particulier les femmes, ont renforcé les liens communautaires et contribué à améliorer la gestion des sentiers dans le massif.

**Félicitations à eux et à vous toutes et tous qui préservez nos sentiers tout au long de l'année !**

## Les chiffres !

# TAKE CARE OF YOUR TRAILS 25'

**13**

COUNTRIES



**62**

TRAIL CREWS



**184**

PARTICIPANTS



**1440**

VOLUNTEERS



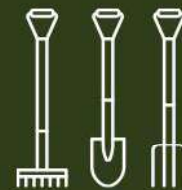
**420 KM**

MAINTAINED



**7650**

WORK HOURS



**evoc**

**TRAIL**  
**TOOL**



**SRAM**

**SHIMANO**



**GHOST**

## Transformer la passion en engagement : Le parcours de Cathy Naveaux



Cathy Naveaux, formatrice DIRTT et bénévole MBF pour la préservation des sentiers, raconte son parcours, de bénévole dévouée à élaboratrice de

sentiers professionnelle. Animée par sa passion pour le sport et son engagement pour la protection de l'environnement, elle plaide pour l'éducation, le financement et la collaboration communautaire afin de créer des sentiers durables (interview IMBA Europe).

**Peux-tu te présenter brièvement et nous parler de ton parcours dans la construction de sentiers ?**

Je m'appelle Cathy. J'ai 37 ans. Je vis dans les Alpes, près des Arcs. J'ai commencé le VTT assez tard, mais j'étais déjà sensible aux enjeux environnementaux. J'ai rapidement découvert la Mountain Bikers Foundation. En un an, je suis passée de membre à employée.

En rencontrant des gens et en organisant des journées de bénévolat, j'ai beaucoup appris. J'ai commencé à organiser davantage de journées d'entretien des sentiers ou à aider mes amis sur leur temps libre.

Cela fait maintenant 5 ans que je fais cela et je travaille comme ambassadrice indépendante pour les sentiers.

**Quels sont les avantages et les inconvénients de ce métier d'entretien / élaboration de sentiers ?**

Le plus grand avantage, c'est sans aucun doute la communauté. Les passionnés d'entretien et de construction de sentiers semblent partager un lien particulier. L'accueil est très chaleureux : quel que soit votre niveau, vous pouvez vous joindre à nous et apporter votre aide. Vous vous amuserez et vous n'aurez pas besoin d'un abonnement à une salle de sport pour rester en forme !

Le plus difficile, c'est de se faire prendre au sérieux et d'obtenir des financements. J'habite dans une station de ski et j'imagine souvent ce que serait le ski aujourd'hui si les personnes qui entretiennent les pistes recevaient les mêmes remarques que nous. Par exemple, j'entends dire qu'il est tout à fait normal que nous entretenions les sentiers gratuitement sur notre temps libre : après tout, nous sommes vététistes et nous en profitons.

Bien que je sois convaincu que le bénévolat présente de nombreux avantages et que les vététistes ont la responsabilité de prendre soin des sentiers, je sais que cela ne peut pas remplacer un travail professionnel.



**Quel est le projet dont tu es le plus fier, et pourquoi ?**

Même si je suis fier des journées de bénévolat que j'ai organisées au fil des ans, le travail professionnel que j'ai accompli au sein de la MBF, en aidant les sentiers à obtenir un statut officiel, a sans doute eu l'impact le plus important. C'est ce que je m'efforce de faire aujourd'hui : accompagner les locaux dans leurs projets et leur fournir les outils nécessaires pour entretenir et légaliser les sentiers qu'ils souhaitent emprunter.

**Quels impacts positifs as-tu constatés suite à la création de sentiers dans ta région ? Quels sont les principaux défis ou aspects négatifs ?**

J'ai parcouru toute la France pour participer à des journées de chantier, des réunions et des sorties VTT. Partout où une communauté forte soutient un projet bien pensé, les choses avancent. Les sentiers sont désormais autorisés, le nombre de vététistes augmente et l'enthousiasme est bien présent.



Cela dit, c'est toujours un processus de longue haleine, qui exige de la patience et des années d'échanges avec les autorités, les autres usagers et nos détracteurs. Malheureusement, le travail n'est jamais terminé et les critiques, même de la part des vététistes, seront toujours au rendez-vous.

Il y a aussi un aspect moins connu : pour qu'un projet soit bien conçu et se concrétise, mettre en chantier ne représente pas forcément la plus grande partie du temps. Cela implique beaucoup de recherche, de travail administratif, de réunions et de planification. La bonne nouvelle, c'est que les sentiers ainsi aménagés sont là pour durer et vous donneront le sourire à chaque sortie.

**Trois éléments essentiels pour l'avenir de la construction de sentiers ?**

**Financement** : Sans argent, les possibilités sont limitées. Certes, beaucoup donnent de leur temps et de leur énergie, mais ils ont besoin de formation, d'outils et de signalétique. Selon moi, le financement devrait provenir en priorité des collectivités publiques qui bénéficient de ces travaux, mais ce sont souvent les plus difficiles à convaincre. Les marques ont également un rôle à jouer pour soutenir ce sport et son avenir, et elles sont de plus en plus nombreuses à s'impliquer dans le financement.

**Formation** : La construction de sentiers est une excellente chose, mais une mauvaise

pratique peut entraîner des dommages irréversibles à l'environnement. Bien que chaque pays ait ses spécificités, la plupart des principes de construction et d'entretien sont universels. Le projet DIRT instruit des formateurs pour transmettre ces principes sur le terrain et les partager avec le

plus grand nombre.

**Communication** : On peut faire tout le bien du monde, mais si personne ne le voit, rien ne se concrétisera. J'emporte toujours un appareil photo avec moi les jours de travaux et j'envoie les photos à toutes les personnes impliquées, tout en essayant de convaincre la presse locale de relayer l'information. Pour ceux qui ne pratiquent pas le VTT, l'image de ce sport n'est pas toujours positive ; il peut être perçu comme destructeur et dangereux. Il serait formidable de changer cette perception et de mettre en lumière la communauté, l'amour de la nature et le travail nécessaire à la création et à l'entretien des sentiers.

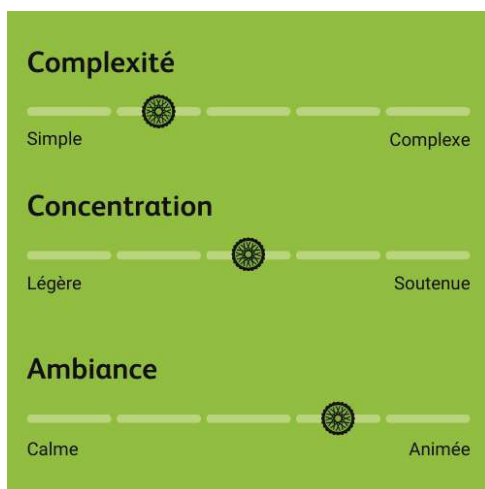
# Cap VTT - Le premier jeu pédagogique MBF



**Cap VTT Montagne est un outil ludopédagogique conçu sur un format « d'un jeu de plateau » coopératif dont l'objectif est de sensibiliser les joueurs à la prévention des risques à VTT en montagne. Il vise également à faire connaître le milieu montagnard et à encourager le partage de l'espace avec les autres usagers.**

L'outil a été impulsé par les services relevant du Ministère chargé des sports en Isère. Puis, il a été créé par un collectif composé du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Isère, la Mountain Bikers Foundation, le comité départemental 38 des clubs alpins et de montagne et les Moniteurs Cyclistes Français. Ce jeu s'adresse aux publics scolaires (du CM1 au lycée), aux structures jeunesse, aux clubs sportifs, ainsi qu'au grand public pratiquant le VTT en montagne. Il est totalement gratuit, disponible en téléchargement au format dématérialisé sur le site internet de la MBF et facilement reproductible. Il est disponible également en quelques exemplaires à l'emprunt.

Dans ce jeu, deux équipes doivent parcourir la montagne, collecter des points et revenir à leur départ dans un temps limité avec le meilleur score. Afin de gagner des points, elles vont répondre à des questions culturelles, techniques ou écologiques. Il faudra aussi glaner les équipements nécessaires pour affronter les dangers d'une sortie VTT en montagne.



## Ses objectifs

- Comprendre et gérer les risques à VTT en milieu montagnard
- Questionner sa pratique : connaissances sur l'environnement traversé, impact de la pratique, partage de l'espace...
- Prendre des décisions : le renoncement, changer d'itinéraire...

## Les connaissances mobilisées

- Environnement : faune, flore, érosion
- Bons comportements à adopter pour partager l'espace avec les autres usagers
- Techniques du VTT : savoir utiliser son VTT, connaître les comportements à risques
- Météo : lecture de bulletin, connaissance des dangers météo (vent, orages...)
- Secours : alerte, premiers gestes, prévention des situations
- Terrain : cartographie, relief, orientation, difficultés, balisage
- Facteurs humains : équipement, mental, physique, émotions, comportement de groupe...





**AGIR**



# Sentinelles



**Seule la MBF assure à ce jour la représentation des vététistes partout où la question de l'accès au VTT est en balance. Sans cette présence de la MBF, les décisions sont souvent prises, sans concertation des vététistes, par d'autres acteurs de la nature.**

**Nombre de nos dossiers «Sentinelles» nous parviennent suite à ces décisions. Pour être plus forts nous devons être plus nombreux afin d'anticiper ces rendez-vous décisionnaires sur nos territoires et faire entendre notre voix : agir plutôt que réagir !**



En 2024, nous avons traité une **vingtaine de signalements Sentinelle à hauteur nationale**, sans compter les diverses alertes remontées à nos antennes et relais. La majeure partie de ces signalements relevait de la découverte de pièges ou de problématiques avec le monde forestier (en particulier dans le Massif du Vercors).

Certains dossiers nous ont demandé d'aller au-delà de la simple transmission d'informations ou du dialogue en devant recourir à l'écriture de recours.

La MBF a procédé à 5 recours (1 gracieux et 4 contentieux) et deux audiences en 2025. L'association est également dans l'attente du verdict de la justice sur 7 dossiers (Mercantour, Mont-Blanc, 7 Laux...).



Grâce au soutien généreux de bénévoles ayant des compétences juridiques, nous arrivons à limiter le coût financier de ces procédures. Néanmoins pour bien comprendre l'importance du soutien absolument nécessaire de la communauté VTT française, il convient de montrer que sans cette aide interne, en 2025 la MBF aurait du engager au minimum 10 000€ de frais juridiques... Une somme qui pourrait servir à bien des projets VTT plus positifs et rassembleurs...

En parallèle de ce suivi juridique, la MBF reste présente auprès des autres usagers des espaces naturels toujours dans une optique d'ouverture et de concertation : travaux nationaux sur l'information des zones de chasse, présences à des CDESI...

# Pour prévenir les pièges en forêt, il faut affirmer le droit à circuler des vététistes



**En tant que président de la Mountain Bikers Foundation, je souhaite réagir à une actualité inquiétante : plusieurs pièges ont été découverts ces dernières semaines dans les**

**forêts alsaciennes, tendus volontairement pour blesser des individus, potentiellement des vététistes. Ces actes ne sont pas des faits isolés. Ils traduisent la persistance de tensions entre usagers de la nature, alimentée par des représentations erronées et des décisions publiques parfois mal fondées.**

Il est donc urgent de rappeler que le droit légitime des vététistes à circuler dans les espaces naturels est garanti, sous réserve du respect des règles (code forestier, code de l'environnement, bons usages pour protéger la faune et la flore) et de la saine cohabitation avec les autres usagers. Ce droit ne doit plus être nié, minoré, disputé voire entravé par des actes de violence ou d'intimidation.

Il ne doit plus être affaibli par le « bon sens populaire » pétri de préjugés qui alimentent les conflits d'usages jusqu'à la pose de piège.

Selon l'article L.361-1 du Code de l'environnement, la circulation en forêt est autorisée sauf interdiction explicite motivée.

## Préjugés et stéréotypes

Un préjugé est une opinion préconçue, souvent négative, qui précède toute expérience réelle. Dans le cas du VTT, certains élus, riverains ou promeneurs pensent que les vététistes sont systématiquement bruyants, irrespectueux des milieux ou destructeurs des sentiers. Ces idées, non fondées sur des faits, nourrissent une hostilité injustifiée.

Exemple : croire que tout vététiste roule à vive allure en mettant en danger les marcheurs. Alors que la majorité adapte sa vitesse et respecte les autres usagers.

Les stéréotypes simplifient à l'extrême la réalité. Le vététiste est parfois perçu comme un "envahisseur" de la forêt, venu troubler la tranquillité des lieux. Cette image caricaturale ignore la diversité des pratiquants : familles, seniors, sportifs du dimanche ou passionnés engagés dans la préservation des sentiers.

Exemple : assimiler tous les vététistes à des compétiteurs agressifs, alors que beaucoup pratiquent le VTT comme un loisir contemplatif.

## Discriminations : quand l'image mène à l'exclusion

La discrimination naît lorsque ces représentations conduisent à des actes concrets d'exclusion ou de danger. Les pièges posés en forêt sont une forme extrême de discrimination. Ils visent à exclure physiquement les vététistes d'un espace partagé, en mettant leur intégrité en péril.

Mais cette discrimination peut aussi être institutionnelle. Les pouvoirs publics, parfois sous pression d'autres usages ou par méconnaissance, appliquent des restrictions mal fondées au VTT, interdisant la circulation sur certains sentiers au bénéfice exclusif d'autres usagers, sans justification écologique ou sécuritaire solide. Cela revient à nier un droit légitime, et à renforcer les tensions entre pratiquants en alimentant la remise en question du VTT par d'autres usages ou d'autres tiers.

Exemple : interdire le VTT sur un chemin forestier au motif qu'il serait "trop fréquenté". Alors qu'aucune étude d'impact ne montre l'impossibilité d'une cohabitation avec les randonneurs.

## **Biais cognitifs : des jugements faussés par nos perceptions**

Les biais cognitifs sont des raccourcis mentaux qui altèrent notre jugement et alimentent un “bon sens populaire” source de conflits d’usages. Ils sont souvent invisibles, mais très puissants.

Voici quelques biais qui affectent la perception du VTT en milieu naturel, la liste méritant d’être approfondie :

- Le biais de confirmation pousse à ne retenir que les informations qui confirment nos croyances. Un riverain hostile au VTT ne remarque que les vététistes bruyants, et ignore ceux qui roulent discrètement. Ce biais renforce les convictions négatives sans laisser place à la nuance.
- Le biais d’ancrage fait que notre jugement est influencé par une première impression. Si un promeneur croise un vététiste imprudent une fois, il risque de considérer tous les vététistes comme dangereux, même si cette rencontre est exceptionnelle.
- Le biais de disponibilité nous amène à juger une situation en fonction des exemples les plus récents ou marquants. Un accident médiatisé impliquant un VTT peut suffire à faire croire que la pratique est risquée partout, même si les statistiques montrent le contraire.
- Le biais de représentativité consiste à assimiler un individu à un groupe entier. Un vététiste en tenue de compétition avec protections, masque et casque intégral, est vu comme représentatif de tous les pratiquants, alors qu’il ne reflète qu’une partie.
- L’effet de halo fait qu’une caractéristique influence notre jugement global. Un vététiste souriant est perçu comme respectueux, même sans preuve ; à l’inverse, un vététiste boueux est jugé négligent, simplement à cause de son apparence.
- Le biais de statu quo traduit une préférence pour les habitudes établies. Certains décideurs refusent le VTT car “la forêt a toujours été réservée à la marche”, sans considérer l’évolution des usages et des pratiques.
- Le biais d’attribution nous pousse à attribuer les comportements des autres à leur personnalité plutôt qu’au contexte. Si un vététiste roule vite, on pense qu’il est imprudent, sans envisager qu’il descend une pente technique ou qu’il maîtrise parfaitement sa trajectoire.
- Le biais de groupe favorise son propre groupe et rejette les autres. Les chasseurs ou les forestiers peuvent considérer leur pratique comme plus “légitime” que celle des vététistes, simplement parce qu’elle est plus ancienne, plus répandue localement ou qu’elle a un intérêt marchand.
- L’effet de faux consensus nous fait croire que nos opinions sont largement partagées. Un élu peut penser que “tout le monde est contre le VTT”, alors que les enquêtes montrent une majorité favorable à la cohabitation.
- Le biais de négativité donne plus de poids aux événements négatifs qu’aux positifs. Un conflit ponctuel entre usagers efface des années de cohabitation pacifique, et devient le seul repère mémorisé.

## **Conclusion : il faut faire reconnaître le droit à circuler pour apaiser les tensions**

Pour éviter que de tels actes ne se reproduisent, il faut sortir du registre émotionnel et revenir au droit. Le VTT est une pratique légitime. Elle rassemble 9 millions de personnes qui pratiquent le VTT de manière régulière ou occasionnelle. Il est compatible avec la préservation des milieux naturels. La cohabitation passe par la sensibilisation, le dialogue et le respect mutuel — jamais par la violence, ni par des interdictions arbitraires.

## #ZéroMort : la nouvelle application ChasseInfo

**La Mountain Bikers Foundation poursuit son engagement en faveur de la cohabitation entre usagers des espaces naturels, notamment à travers son soutien dans le déploiement de l'application Chasse Info.**

Dans la continuité de sa campagne #ZéroMort menée depuis 2019, la MBF contribue au développement d'outils permettant de mieux informer les pratiquants. Après « Jour de Chasse Isère » et « Land Share », l'application Chasse Info propose un service amélioré, facilitant l'accès à l'information sur les chasses en cours.

Développée à l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et par la société Géoxys, cette application permet de géolocaliser en temps réel les battues au grand gibier. Les utilisateurs

- randonneurs, vététistes ou cavaliers
- reçoivent une notification lorsqu'ils s'approchent d'une zone concernée, afin d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Porté en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire, dont le Département de l'Isère et la MBF, ce dispositif repose sur la participation volontaire des sociétés de chasse. Gratuit et complémentaire aux dispositifs réglementaires existants, Chasse Info constitue un outil concret pour renforcer la sécurité et favoriser un usage partagé et apaisé des espaces naturels.



C'EST DEvenu un RÉFLEXE :  
AVANT DE ROULER, JE VÉRIFIE TOUJOURS  
S'IL Y A DES CHASSES ORGANISÉES  
AUTOUR DE CHEZ MOI SUR CHASSE INFO.

AUCUNE FÉDÉRATION DE CHASSE N'EST  
ALLÉE AUSSI LOIN QUE L'ISÈRE DANS LE  
PARTAGE D'INFORMATIONS.



**JULIEN  
RESPONSABLE COHABITATION  
MOUNTAIN BIKERS  
FOUNDATION**

## Mieux connaître ses droits pour mieux rouler

Face à la complexité du cadre réglementaire en milieu naturel, la FAQ Juridique de la Mountain Bikers Foundation constitue un outil essentiel pour informer, accompagner et responsabiliser les pratiquants de VTT.

Accessible librement sur notre site internet, cette foire aux questions permet de mieux comprendre les droits et devoirs des usagers, notamment en cas de verbalisation ou de restriction d'accès à un sentier. Elle apporte des repères concrets pour analyser une situation, identifier les recours possibles et adopter les bonnes démarches. En donnant des clés de lecture simples sur des sujets souvent techniques, elle contribue à rendre le droit plus accessible à tous.

Au-delà de l'information, cette FAQ joue également un rôle de prévention. En aidant les pratiquants à mieux connaître

le cadre légal de leur activité, elle favorise des comportements responsables et limite les situations conflictuelles sur le terrain. Elle participe ainsi à une meilleure cohabitation entre usagers et à une pratique du VTT plus sereine et encadrée.

Enfin, cet outil s'inscrit pleinement dans la mission d'intérêt général de la MBF : défendre l'accès aux sentiers tout en accompagnant les pratiquants dans la compréhension de leurs droits. En facilitant l'accès à une information fiable et structurée, la FAQ contribue à renforcer l'autonomie des pratiquants et à soutenir, plus largement, un usage partagé et apaisé des espaces naturels.



**B0 ou B7b, une des nombreuses questions qui trouve réponse dans notre FAQ Juridique**



**COMMUNIQUER**



# La MBF sur tous les fronts

La MBF s'attache à défendre et à valoriser une pratique durable et responsable de la pratique VTT à travers de maximum de canaux de communication.

## Le canal politique

En 2025, la MBF par la voix de son Bureau national et de ses antennes pour le tissu local a continué son travail de promotion de l'institution auprès de la classe politique française et de ses institutions.

Cela s'est traduit par 3 axes :

- Un axe d'alerte en effectuant du lobbying politique auprès des instances décisionnaires françaises, quand bien même la politique française a été bien bouleversée cette année compliquant la tâche
- Un axe de promotion en allant présenter nos projets et solutions devant d'autres associations, aux élus et agents de l'Etat (via les CDESI, salon des maires ruraux, réunions pôles ressources national des sports de nature...) ou encore des entreprises privés
- Un axe technique en participant comme intervenant à des formations de futures professionnels de sports de nature (à travers les CREPS, l'Institut de Formation du Vélo...)



## Le canal médiatique

En 2025, la MBF fut sollicitée apparue par les médias à de nombreuses reprises en particulier sur le sujet de l'accès à la nature... Pour finalement peu d'articles parus (hormis quelques exceptions dont nous saluons le travail journalistique). Si l'association n'a jamais refusé de répondre, elle a toujours essayé d'ouvrir plus largement la question, de ne pas être dans le buzz. On vous laisse juge.

De son côté, le magazine Vélo Tout Terrain continue de nous offrir une rubrique bi-mensuelle pour exposer nos tutoriels et nos portraits de bénévoles et partenaires.

Nous le remercions encore pour son soutien.

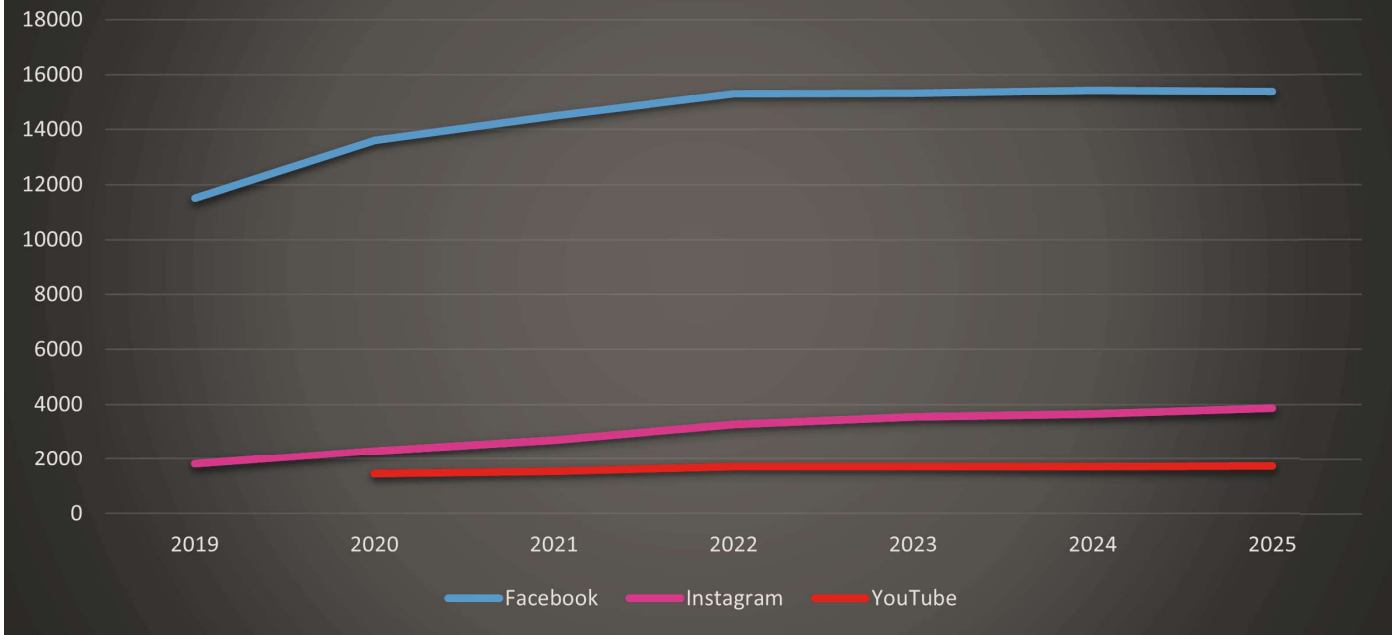


## VTT Plaisir : la parole au VTT durable et responsable sur YouTube

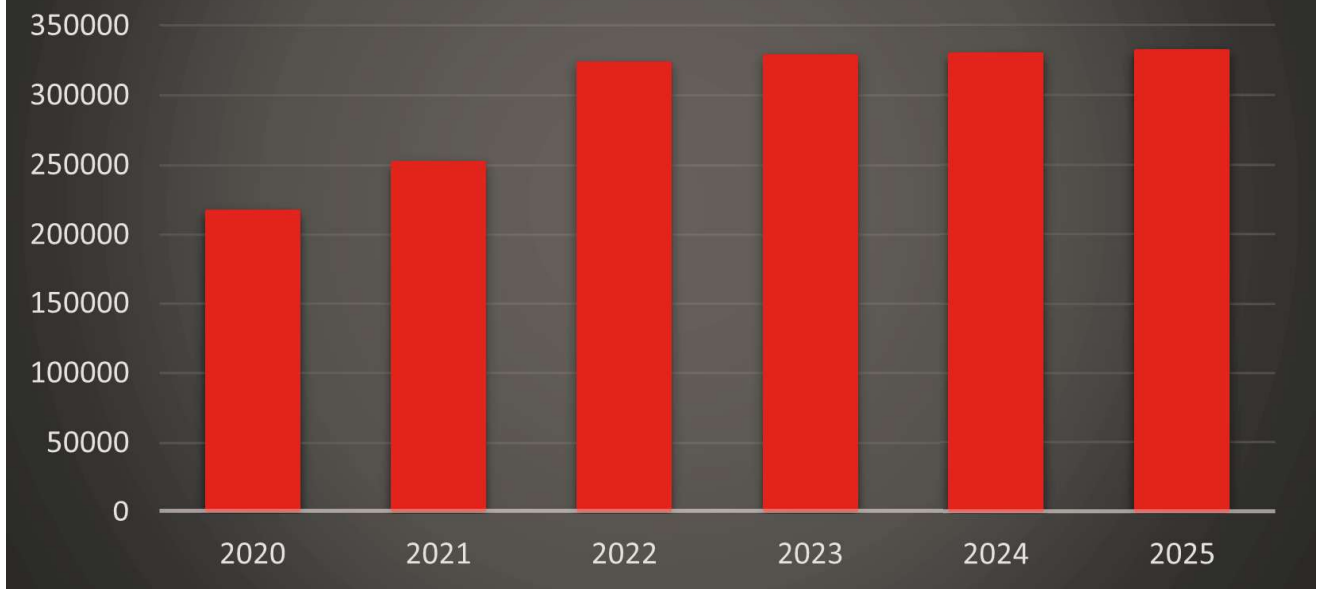
Nicolas Barattero explore le VTT sous toutes ses formes sur sa chaîne YouTube VTT Plaisir. En phase avec les valeurs MBF, il a dédié plusieurs vidéos aux actions de l'association (présentation, coup de gueule, droit des sentiers...). Un engagement que nous saluons, les «influenceurs» ayant une importance médiatique qui n'est plus à démontrer.



## Nombre d'abonné(e)s sur les réseaux sociaux MBF



## Vues cumulées vidéos MBF sur YouTube



# Manifeste MBF – Pratiquer le VTT n'est pas un crime !



**Interdictions de passage, discriminations dans l'accès aux espaces naturels sans justification, fausses accusations, pièges tendus**

**dans les bois à certains endroits : les VTTistes sont de plus en plus confrontés à ce type de problématiques.**

Dans le contexte actuel de sortie de crise sanitaire, les Français ont besoin de nature et de lieux de respiration. Plus que jamais, il est important de rappeler que le VTT, en plus d'être très populaire, est un sport respectable et respectueux de la nature, dont l'impact est faible.

La législation actuelle (code de l'environnement, code forestier, code de la route...) est appliquée de manière inadaptée et parfois discriminante. Cela ne permet pas de relever efficacement les défis rencontrés sur le terrain. Un climat malsain a parfois tendance à s'installer, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Face à cela, la MBF veut agir de manière positive et a présenté en début d'année un manifeste numérique en 8 points qui prend la forme d'une liste de principes, que chacun(e) s'engage à tenir de manière individuelle, liste assortie de revendications que notre association entend porter auprès des pouvoirs publics.

Ainsi, la MBF demande aux amoureux de la nature de s'engager à :

- 1. Faire preuve en toutes circonstances du plus grand respect envers les autres usagers**
- 2. Respecter les chemins et sentiers ainsi que le milieu naturel qui nous accueille**
- 3. A garder la nature propre en ne laissant aucun déchet derrière moi**

**4. Devenir un ambassadeur de mon sport et participer à la promotion du vivre ensemble**

Et de la soutenir dans les revendications suivantes :

- 1. Que la pratique du VTT reste autorisée sur les sentiers**
- 2. Que le partage des sentiers reste la norme entre les différents usagers**
- 3. Que la communauté VTT soit systématiquement consultée par les pouvoirs publics et intégrée dans la gouvernance des espaces naturels**
- 4. Que soit mis en place un cadre favorisant le respect entre les différents pratiquants, l'entretien des sentiers, et la prise en compte des nouveaux besoins permettant de répondre à toute la diversité des pratiques**

Pour nous faire entendre, nous avons un atout : le NOMBRE. La signature de ce manifeste a pour but d'appuyer la ligne de conduite de la Mountain Bikers Foundation et à ses revendications. De cette manière, il nous sera possible de démontrer aux institutions publiques, aux pouvoirs politiques et décisionnels que nous sommes soutenus par un très grand nombre de pratiquants et de citoyens à travers le pays et même hors de nos frontières ; le VTT est non seulement un atout santé psychique et physique, mais c'est aussi un important vecteur touristique et économique, vital dans le contexte actuel de sortie de crise.





# ROULER



# La loi 3DS et son influence sur la réglementation des sports de nature

**LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Ce texte vise à simplifier l'action publique locale déployée au sein des collectivités territoriales. Cette loi dite « 3DS » vise également à simplifier les normes et outils juridiques afin de mieux appréhender et appliquer les politiques publiques locales.**

Concernant la pratique du VTT et plus généralement les sports de nature, ce texte vient apporter un allègement de la responsabilité civile des propriétaires et gestionnaires de sites naturels ouverts au public. La loi 3DS intègre l'article L311-1 dans le code du sport avec la notion de risque inhérent à la pratique sportive :

« Le gardien de l'espace naturel dans lequel s'exerce un sport de nature n'est pas responsable des dommages causés à un pratiquant, sur le fondement du premier alinéa de l'article 1242 du code civil, lorsque ceux-ci résultent de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée ».

L'objectif visé de l'article est de garantir un équilibre entre, d'une part, la sécurité juridique attendue des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels accueillant du public, au titre de la responsabilité civile de plein droit qu'ils encourent en tant que gardien de ces espaces en application de l'article 1242 alinéa 1er du code civil et, d'autre part, le droit des victimes à pouvoir malgré tout prétendre à une indemnisation de leur préjudice en cas d'accident.

Nous pouvons en conclusion nous féliciter de cette loi qui est une avancée qui devrait permettre au propriétaire d'accepter plus facilement que les pratiquants de sentiers naturels traversent leur propriété sans que leur responsabilité soit systématiquement retenue en cas d'accident. Quand on sait que c'est souvent un argument parapluie qui est sorti par certains gestionnaires (ex ONF) et propriétaires, cela est plutôt encourageant pour le développement du VTT et des nouvelles pratiques qui nécessitent des nouveaux accords.

Nous attendons à présent les cas concrets afin de pouvoir jauger la portée réelle de cette nouvelle mesure.

**L'ASSURANCE SECOURS POUR VOS SPORTS DE PLEIN AIR ET DE MONTAGNE**

L'ASSURANCE POUR TOUS	POUR VOS ACTIVITÉS	VOS GARANTIES
Adulte (+16 ans) : 30 € Jeune (+6 ans) : 18 € Famille (au moins 3 pers.) : 65 € REMISE FIDÉLITÉ : 5 €	Sports de neige Sports d'été Autres activités de plein air PARTOUT DANS LE MONDE	Frais de rapatriement Frais de recherche, secours, évacuation Remboursement des frais engagés Protection juridique *OPTION GARANTIE COMPLÉMENTAIRE à 20€

## Roulez assurés !

Grâce à notre partenaire ANCEF, Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne, il est possible de souscrire au Passeport Montagne, une assurance pour les activités de plein air et de montagne, directement via notre boutique en ligne.

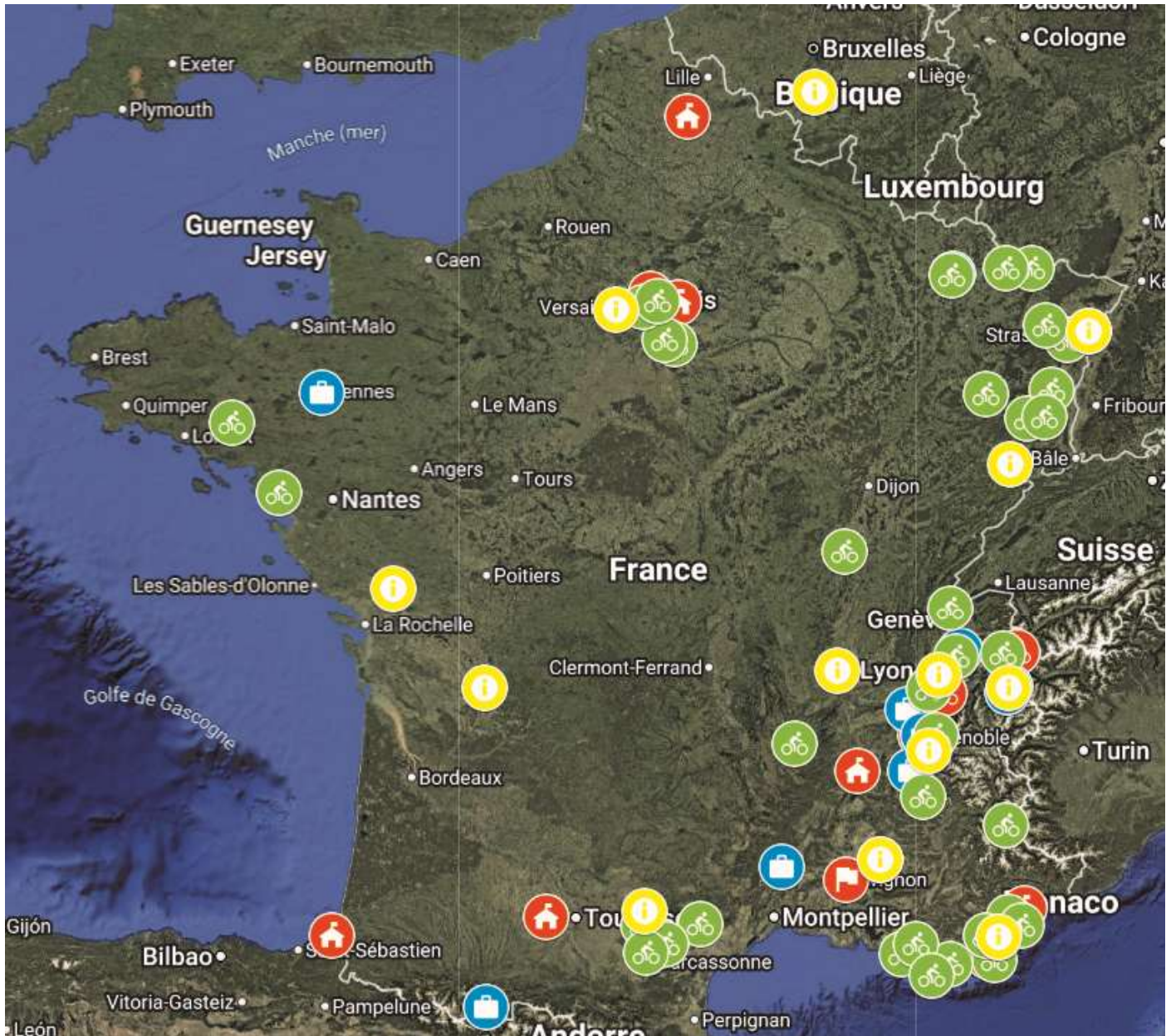
## Les bénévoles MBF

L'engagement bénévole est vital au bon fonctionnement de l'association.

En 2025, c'est quasiment 4600 heures de travail (plus de 2.5 équivalent ETP) que les bénévoles de la MBF ont rempli en lieu et place des institutions publiques.

L'établissement de cette donnée montre le rôle d'intérêt général exercé par la MBF sur le territoire national tout au long de l'année.

Néanmoins, nous manquons encore de bénévoles sur l'ensemble de nos missions : actions nationales, référents territoriaux, recherche de financements...



**Le maillage territorial MBF : en jaune les antennes et relais MBF, en rouge les mécènes MBF, en vert les clubs VTT MBF et en bleu les TPME membres MBF.**

## Une française élue à IMBA Europe

Une belle reconnaissance européenne pour MBF en cette fin 2025 !

Nous sommes fiers d'annoncer que **Camille Pic, membre MBF, a été élue au board de IMBA Europe**, l'organisme de référence du secteur à l'échelle européenne.

Cette élection renforce la présence de MBF dans les instances européennes et crée un lien direct entre les enjeux de terrain et les

orientations stratégiques portées par IMBA Europe.

Félicitations à Camille pour cet engagement et cette confiance accordée !

C'est toute notre communauté qui rayonne à travers cette nomination.



### VTT au féminin !

Dans le but de promouvoir le développement du VTT féminin, MBF soutient le Groupe Féminin Vélo de Montagne (alias GFVM).

Encadré par des professionnels, le groupe évolue, apprend et progresse tout au long des sorties. Une fois l'autonomie acquise, ces femmes pourront à leur tour devenir initiatrices au sein de leurs clubs, pour encadrer des femmes comme des hommes.

## La MBF sur le terrain



**12 Novembre 2024**  
**Formation DIRTT**  
**(Peebles, Ecosse)**

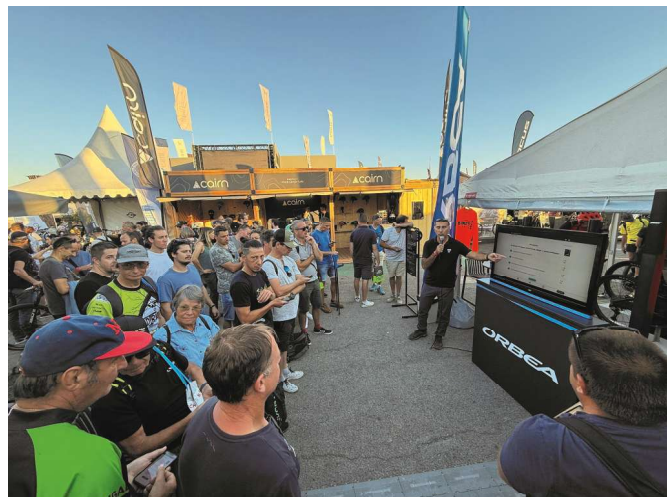
**3 Mai 2025**  
**Roc d'Ardennes**  
**(Houffalize, Belgique)**



**27 Juin 2025**  
**Rassemblement AURA Vélo de**  
**Montagne FFCAM**  
**(Arêches)**



**10 Octobre 2025**  
**Roc d'Azur - Apéro-Jeu Orbea**  
**(Fréjus)**



**14 Octobre 2025**  
**Congrès International du Tourisme Sportif**  
**(Mandelieu la Napoule)**

**4 Novembre 2025**  
**Assises Nationales FFC**  
**(Château-Arnaud)**



POUR UN VTT DURABLE ET RESPONSABLE,  
J'ADHÈRE À LA CHARTE MBF :



**JE RESPECTE LES SENTIERS**

Je respecte le sentier et ne pratique pas le hors-piste, y compris pour couper un virage ou une épingle. Je roule "propre" et n'abuse pas du dérapage.

Je m'engage dans la préservation et l'entretien des sentiers en organisant ou participant à des chantiers.



**JE RESPECTE LA NATURE**

Je respecte l'environnement dans lequel j'évolue, ainsi que la quiétude de la faune et de la flore.

Je rapporte tous mes déchets et fais attention de ne pas laisser échapper papiers ou bidons de mes poches.



**JE RESPECTE LES AUTRES USAGERS**

A l'approche d'autres usagers, je ralentis et annonce mon arrivée par un "bonjour" ou à l'aide de ma sonnette. Je prends le temps de dialoguer.

Tous les chemins ne sont pas des pistes de descente. Lors d'un virage aveugle je prends garde aux autres usagers.



**Je ROULE durable et responsable**

Je suis ambassadeur du VTT.

Je favorise l'accès à la pratique pour tous et toutes en soutenant la mixité, la diversité et l'inclusion dans le VTT.

Je soutiens l'accès au VTT près de chez moi en encourageant le partage des sentiers mais aussi le développement d'infrastructures de proximité.

[www.mbf-france.fr](http://www.mbf-france.fr)

